

DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU

L'an deux mil vingt-six le 29 avril, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-deux avril, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, COLEUR Amandine, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie

MM. COUNIL Rémy, AUBONNET David, CHENU Hervé, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), RICHERMOZ Benoit (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE), SPIGARELLI Lucien (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)

En exercice : 23	Présents : 20	Absents : 3	dont pouvoirs : 3
------------------	---------------	-------------	-------------------

Date de publication : 05 mai 2026 au 05 juillet 2026

Le Président rappelle au Conseil que conformément à la délibération n°2026-037 en date du 8 avril 2026 le bureau est actuellement composé du Président, des 5 Vice-Présidents, ainsi que de Benoit RICHERMOZ, Maire de Peisey-Nancroix, Thierry MARCHAND-MAILLET, Maire de Landry et David AUBONNET, Maire d'Aime-La-Plagne.

Le Président propose qu'en cas de nomination par arrêté de conseillers délégués, ces derniers siègent également au bureau communautaire.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire peut prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus du Président et des Vice-Présidents, sans limitation de nombre ;

VU l'article L.5211-10 du CGCT ;

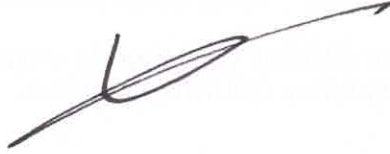
VU la délibération n°2026-037 en date du 8 avril 2026 concernant la détermination du nombre de Vice-Présidents et autres membres du bureau ;

APPROUVE la modification de composition du bureau.

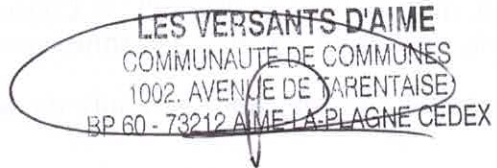
FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 29 AVRIL 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Rémy COUNIL



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002. AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME LA PLAGNE CEDEX